COLL. 8°
468
1952-1à9

Dépôt
Annexe

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

000748484

Coll. 8°
468
1952-8

000 1147709

PARTI RÉPUBLICAIN
RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE
Siège Social : I, Place de Valois - PARIS (Ier)

L'AFRIQUE ET L'UNION FRANÇAISE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

par

Jacques GENTON
Député du Cher
Vice-Président de la Commission de l'Intérieur

Mel 12° 47137
Coll. 8° 468 (1952-8

1952

ETABLISSEMENTS MOULLOT FILS AINÉ
22, 24, Avenue du Prado
MARSEILLE

4.359

L'AFRIQUE
ET
L'UNION FRANÇAISE

par

Jacques GENTON

Député du Cher

Vice-Président de la Commission de l'Intérieur

~~Hel 12° 47.13~~

Coll. 8° 468 (1957-8)

L'AFRIQUE ET L'UNION FRANÇAISE

par Jacques GENTON

Député du Cher,

Vice-Président de la Commission de l'Intérieur

Votre Commission exécutive a bien voulu me charger de présenter le rapport ayant pour but de définir la position de notre Parti à l'égard des problèmes de l'Afrique dans l'Union Française.

J'essaierai d'y parvenir, animé par la sympathie que je porte aux populations africaines parmi lesquelles j'ai vécu quelques années et par la certitude que notre Parti est celui qui a rendu dans le passé, et rend actuellement, les plus grands services à la cause de la France africaine.

La place de ce rapport au début d'un débat de politique étrangère sous l'autorité du Président René MAYER, *montrerait, s'il en était besoin, que c'est sous l'angle de la conjoncture internationale que nous devons examiner aujourd'hui les problèmes de l'Union Française. Je ne traiterai pas cependant de l'Indochine, dont le Président* Edgar FAURE *parlera dans son rapport de Défense Nationale.*

☆

CE QU'EST L'UNION FRANÇAISE

Pour l'homme de la rue, l'Union Française c'est l'ensemble des territoires où flottent les couleurs françaises, où résident nos armées, nos fonctionnaires, où vivent des populations françaises d'origine métropolitaine ou autochtone et qui sont liées à la France par un passé et un devenir commun. En ce sens, l'idée de l'Union Française découle tout naturellement de l'ancienne notion d'Empire français dont les hommes de mon âge ont eu le temps, avant la dernière guerre, de connaître et d'aimer chacun des territoires.

Ecartant l'acception constitutionnelle trop étroite, ce rapport retiendra, pour être complet, la seconde acception

et considérera toutes les terres africaines où la France est présente. Je souhaite qu'avec votre assentiment, Mesdames et Messieurs, il puisse devenir le message que le parti radical adresse à l'Afrique Française, d'une des villes de France qui regarde depuis des siècles vers l'Afrique, de Bordeaux qui est aussi une des capitales de la France d'outre-mer, grand port français d'où sont partis tant de nos explorateurs, de nos savants et missionnaires, de nos marchands à la conquête des mondes nouveaux.

LA FRANCE, PUISSANCE EUROPEENNE ET PUISSANCE AFRICAINE

L'Afrique française, c'est un ensemble de territoires soumis à des régimes politiques et administratifs divers : départements algériens, territoires sahariens, Etats protégés, territoires d'administration directe d'A.O.F., d'A.E.F. et, aux limites de l'Océan Indien, la grande île de Madagascar et la Côte française des Somalis. Il paraît malaisé, à première vue, de définir les grandes lignes d'une politique générale devant cette mosaïque géographique et administrative. Cependant, je me permettrai de retenir votre attention sur ce sujet, en cherchant à démontrer que la France, puissance européenne et puissance africaine, ne peut jouer ces deux rôles séparément et qu'en quelque sorte, elle cesserait d'être puissance africaine si elle ne demeurait puissance européenne, mais que beaucoup plus sûrement encore, son rôle européen ne pourrait plus être soutenu si, par aventure, elle disparaissait de la terre africaine.

L'EUROPE ET L'AFRIQUE

Au moment où l'idée d'Europe, après un cheminement laborieux, quitte le domaine des spéculations pour atteindre aux premières réalisations économiques, puis, souhaitons-le, politiques, en même temps qu'elle conquiert une opinion publique inquiète, méfiante, intéressée et bientôt passionnée, il n'est pas inutile de rappeler que l'Europe n'est qu'une partie du fuseau économique de l'Eur-Afrique.

Je sais que les théories d'écoles n'ont pas place dans les Congrès de notre parti, mais, Mesdames, Messieurs, si pour un instant, vous portez attention à la carte du monde, vous verrez qu'il se divise en trois grands blocs géographiques constituant des ensembles continentaux cohérents dirigés le long des méridiens axiaux et répartis de part et

d'autre de l'équateur (Bloc Américain, Bloc Asie-Australasie, Bloc Europe-Afrique), ensembles continentaux où les nations de l'hémisphère Nord tiennent une place prédominante. Cette constatation — qui n'exclut pas d'ailleurs l'existence de relations entre les divers blocs — est vérifiée à l'évidence avec l'Afrique qui ,du fait de sa position géographique, constitue le soubassement de l'Europe. Elle tombe naturellement dans son champ d'action. Politiquement, elle est dans sa dépendance puisque tous les Etats qui la composent sont, à des titres divers, directement ou indirectement placés sous la souveraineté d'Etats européens, que pas un état extra-européen ne possède de territoires africains. Si l'Europe doit se faire, comment envisager qu'elle puisse se réaliser pleinement sans l'Afrique dont elle a besoin pour son économie et sa défense ? Or, la France exerce son autorité sur 40 % de la superficie de l'Afrique et se situe au premier rang des puissances africaines. Elle le fut dans le temps. Elle l'est dans l'espace. Elle l'est aussi, n'en doutons pas, dans les résultats de l'œuvre autrefois dite œuvre coloniale.

LA VOCATION AFRICAINE DE LA FRANCE

C'est donc à elle que reviendra le rôle essentiel dans l'entreprise d'intégration de l'Afrique à l'Europe. Cet impératif doit être notre guide.

Puissance atlantique, la France fut très tôt attirée par les côtes de l'Afrique noire, escales vers les Indes. Puissance méditerranéenne, elle devait être la première nation moderne à s'établir sur les côtes africaines de la Méditerranée. Mais la France n'est pas un pays qui ne fait que des escales. Là où elle passe, elle défriche, organise, guérit, met en valeur les hommes et les terres. Elle transporte dans le sillage de ses armées, de ses administrateurs, de ses conquérants pacifiques, son génie et ses capitaux.

Avant d'exprimer une opinion sur notre action passée et actuelle, avant de dessiner les lignes de notre action future, il faut que le parti radical proclame, avec toute l'autorité que lui confèrent la tradition et son expérience, que c'est par la présence française au cours des 19e et 20e siècles que le développement considérable de l'Afrique a été réalisé et que cette présence nécessaire à la poursuite de l'œuvre entreprise comme à la constitution du Bloc Eur-Afrique, ne peut disparaître.

Certes, le présent est chargé d'inquiétudes. Vos représentants au Parlement, soyez-en persuadés, mesurent l'importance du problème africain et ce n'est pas au groupe radical que vous pourrez faire grief de ne pas lui accorder l'intérêt qu'il mérite. Chaque fois qu'ils en ont la possibilité, députés, sénateurs, conseillers de l'Union Française, à la tribune et en commissions font entendre la voix de la sagesse en un domaine où trop d'idéologues donnent libre cours à leur imagination. Les interventions de nos amis Devinat, Caillavet, Laforêt ont pour but de rappeler que notre souci majeur est d'aviser aux moyens de maintenir l'autorité de la France.

Le 24 juillet 1951, le Président René Mayer disait à la tribune du Parlement : « *La France est une puissance atlantique et méditerranéenne. Elle est d'Europe et elle est d'Afrique. Elle occupe du point de vue stratégique une situation d'une importance essentielle. Cette situation lui impose des devoirs et lui donne des droits.* »

Oui, la mission africaine de la France, en 1952, plus qu'à n'importe quelle époque de l'histoire, se résume en un rapport d'obligations — obligations des peuples qu'elle a tirés du néant vis-à-vis d'Elle — obligations de la France à l'égard de ces peuples dont elle assume la charge de les guider dans la voie du perfectionnement par une évolution progressive et de les maintenir dans les conditions optima de développement.

Sur le plan de l'économique et du social, l'actualité a des impératifs, sinon contradictoires, pour le moins concurrents. Les uns tiennent aux conditions selon lesquelles peut être poursuivie notre action traditionnelle ; les autres, aux conséquences de l'effort économique que nous devons accomplir pour amener l'Afrique au degré d'équipement nécessaire à sa participation efficace au monde européen et atlantique.

Sur le plan de la stratégie, la mise en état de défense des nations atlantiques a pour corollaire inéluctable l'organisation militaire cohérente du Bloc Europe-Afrique.

Mais comment respecter et faire respecter ses obligations, comment réaliser, Mesdames et Messieurs, une politique économique et stratégique valable sans maintenir l'autorité politique de la France sous ses formes diverses ? C'est ce que notre parti doit rechercher et dire ; c'est ce que votre rapporteur doit essayer d'exprimer en votre nom.

L'ŒUVRE SOCIALE ET ECONOMIQUE DE LA FRANCE

Il serait vain d'envisager une modification de l'économie africaine sans tenir compte de certaines données sans lesquelles rien n'est possible. Economique d'abord, oui, certes et en premier lieu dans son expression simple !

Nourrir.

Le plus impérieux devoir de la France est de nourrir une population sans cesse en voie d'accroissement dans son nombre et dans ses besoins. Que dire à nos censeurs, sinon les inviter à regarder les mouvements démographiques des cinquante dernières années.

Pour la seule Algérie, la population est passée de 2.495.761 en 1856 à 8.732.800 en 1950.

Pour le Maroc, elle a doublé depuis 1912.

Pour Madagascar, la population globale du territoire a augmenté de 120.000 hab. en trois ans.

Souvenez-vous que sur ces terres mal exploitées la famine régnait de manière chronique. Il suffirait d'un bouleversement bien faible pour qu'elle réapparût. Ne faut-il pas que nous ayions comme principal objectif d'approvisionner afin que la première condition de la civilisation soit remplie ?

Ne perdez pas cela de vue, car cela commande tout le reste, Mesdames, Messieurs.

Guérir.

Nourrir, puis élever dans le sens large du terme. *Guérir* des maux endémiques qui ravagent ces contrées depuis des siècles. C'est un devoir que de conserver les races par une action médicale coordonnée, curative, investigatrice et préventive. La France qui créa, selon le mot de Lyautey, « le dispensaire en marche », doit amplifier son action bienfaisante et nous devons aider à son extension continue. Nos instituts Pasteur de Tunis, d'Alger, de Casablanca, de Dakar, Brazzaville. Tananarive, ne peuvent qu'être des avant-postes. Nos médecins ont un rôle social et moral qui rattache à nous les populations, plus que n'importe quelle conquête !

En Afrique noire française (A.O.F., A.E.F., Cameroun, Togo), par exemple, les formations sanitaires (hôpitaux, infirmeries, dispensaires...) qui comptaient 220 établis-

sements en 1924, en comptaient 1.101 avec 3.800 lits en 1940. Les consultations passent de 3.725.000 à plus de 23 millions. Les résultats méritent d'être cités : la population noire s'accroît de 1931 à 1938 de 1.265.000 individus, soit 6 %.

Je n'entend d'ailleurs exclure personne de ces mérites et je tiens à rendre hommage à l'œuvre médicale des missions qui ont parallèlement et en harmonie avec les organisations publiques, mené une lourde et noble tâche.

Voilà l'œuvre de la France. Je ne la cite pas dans cet exemple limité comme un chiffre de palmarès triomphal, mais simplement pour bien dire à la face du monde que nos devoirs, même s'ils sont lourds, ne nous dépassent pas et que rien ne peut en arêter l'accomplissement. Je la cite pour rappeler à ceux qui s'égarent dans la critique que nous pouvons aussi donner des leçons.

Instruire.

Nécessité d'un enseignement spécialisé

Elever, c'est encore *instruire*. Gardons-nous, là comme ailleurs, de notre habitude de simplification. Il ne suffit pas de transplanter nos maîtres nos méthodes et nos livres en terre africaine pour faire une œuvre utile. L'enseignement des autochtones doit d'abord être une action sociale. Il doit replacer le jeune indigène dans son milieu naturel, consolider ou recréer les liens qui l'unissent à sa famille, à sa tribu, cellules grégaires qui composent la plupart des peuples africains — cellules indispensables pour permettre à l'enfant, puis à l'homme, une évolution normale.

L'enseignement, adapté au cadre de la vie, doit comprendre tout le nécessaire, mais se garder d'aller trop loin. Le risque est grand : au lieu d'un ignorant inconscient, nous ferons un faux savant aigri et déclassé ! Combien plus sage nous paraît la formation professionnelle de l'école rurale ou artisanale appropriée au milieu. Ceux qui ont la responsabilité de cet enseignement ne feront pas une bonne besogne en créant un salariat sans qualification, fournisseur d'un prolétariat blanc ou noir dont certaines cités africaines donnent déjà le douloureux spectacle.

Cela aussi, Mesdames, Messieurs, c'est notre devoir de nation éducatrice, c'est le devoir de notre parti de mettre en garde, contre ces erreurs, et de faire en sorte

de les éviter quand nos amis sont au Gouvernement. Nous faisons confiance à André MARIE, ministre de l'Education nationale ; à Jean MASSON, secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, pour qu'ils veillent à l'orientation de l'enseignement africain.

J'entends bien que nous devons aussi préparer une élite dans les différentes branches de l'activité.

LES ELITES AFRICAINES

La formation de cadres autochtones fut longtemps le souci de nos grands administrateurs. Peut-être avons-nous lieu d'être déçus en constatant, et cela est vrai notamment pour les pays d'Afrique du Nord, que la jeunesse s'est orientée vers les études juridiques et littéraires, délaissant les disciplines scientifiques et les professions techniques. Cela suffit déjà à démontrer que la mission de la France est loin d'être terminée et que beaucoup de ces états qu'agitent des mouvements inconséquents ne sont pas en condition d'assurer sans nous le fonctionnement de leurs grands services.

L'EDUCATION DE LA FEMME

Parallèlement à la formation des hommes, l'éducation de la femme sera entreprise. Elle ne se fera que dans le respect de la tradition et avec l'assentiment et le concours des peuples intéressés. Secrètement désirée, elle est la condition de la transformation profonde des sociétés africaines. Là aussi, réside un problème grave et grand de conséquences. La France qui a élevé des générations dans le cadre de leurs croyances ancestrales peut l'affronter.

L'ACTION SOCIALE SUR LE PLAN ECONOMIQUE

Toutes ces réflexions relèvent de l'économique dans son sens très élémentaire. L'élémentaire est souvent primordial dans des pays arrachés récemment à une vie médiévale ou à une inorganisation totale. Il permet de mettre l'accent sur l'ampleur du problème social.

L'EDUCATION TECHNIQUE

Celui-ci n'est pas uniquement un problème de salaires. Mais aussi et surtout un problème de logement, d'hygiène, de relations entre employeurs et employés.

Prenons garde à la masse qui croit, grâce à nos bienfaits. N'attendons pas trop tard pour initier l'homme aux perfectionnements techniques, à la campagne comme à la

ville. Le parti radical n'est pas éloigné, comme de mauvais esprits le prétendent, des classes qui vivent de leur travail manuel. Il ne peut que demander à un Gouvernement de poursuivre sur la terre d'Afrique les réalisations généreuses que sont les secteurs d'amélioration rurale et de modernisation du paysannat ou les sociétés indigènes de prévoyance. L'esprit coopératif peut et doit être développé chez le noir comme chez le blanc d'Afrique.

Mesdames, Messieurs, je puis me permettre d'apporter ici le témoignage de trois années de vie en Afrique du Nord pour attester que nos efforts en ce domaine sont fructueux.

Joints à une politique du logement, ils peuvent modifier toute l'orientation des territoires intéressés. Certaines institutions que nous condamnerions en métropole parce qu'inadaptées, sont au contraire appelées à une fortune incontestable en Afrique. S'il ne s'agit pas de mettre en place une organisation collectiviste contraire à nos principes, il s'agit de ne pas volontairement négliger une masse de travailleurs au profit d'un conservatisme social dont les intérêts, pour respectables qu'ils soient, ne coïncident pas toujours avec ceux de la France dans le temps et l'espace et les responsabilités dont elle a la charge.

LE NIVEAU DE VIE DES POPULATIONS AFRICAINES

Ces travailleurs autochtones ne peuvent, il est vrai, obtenir un niveau de vie acceptable et de plus en plus élevé que par l'intensification de la mise en valeur des pays africains, c'est-à-dire par la continuation des investissements :

— ***investissements agricoles***, qui ont le mérite de retenir la main-d'œuvre indigène dans des régions où les problèmes du logement et de l'hygiène peuvent être mieux résolus, l'avantage de la mettre à l'abri de la disette tout en élevant le compte créditeur des balances commerciales des territoires ;

— ***investissements industriels***, trop longtemps différés. Eux aussi contribuent à l'élévation du niveau de vie de l'autochtone comme de l'européen ; par surcroît, ils donneront à notre Afrique l'armature économique qui lui manque et qui, en temps de paix, viendra compléter la production métropolitaine, alors que dans l'éventualité d'un conflit, elle servirait de relais à nos fabrications défaillantes.

Le seul mot d'investissement évoque l'effort financier.

Le problème des capitaux

Dans notre économie de guerre froide européenne et de conflit armé en Extrême-Orient, le budget français n'a pas la possibilité de relayer les budgets locaux dans tous les investissements dont nous aurons à préciser l'ordre de réalisation.

D'ailleurs, il serait vain de croire que l'Etat peut tout résoudre par une économie strictement planifiée.

Les investissements spectaculaires n'apportent que des solutions partielles. C'est la multiplicité et la qualité des investissements qui donnent aux populations la sécurité et les moyens d'existence.

Depuis longtemps, les capitaux privés métropolitains, directement ou indirectement en liaison avec les capitaux privés autochtones, contribuent à l'équipement des territoires africains. Si les uns et les autres aujourd'hui ne répondent plus entièrement aux besoins, nous devons nous demander comment il est possible de suppléer à leur insuffisance.

La contribution métropolitaine dépendra, en toutes circonstances, de la politique générale adoptée par la France. Parmi les choix qu'impose la conjoncture, nous voudrions que l'un fut fait en faveur d'une participation financière aux travaux clés, à ceux qui assureront la permanence de la présence française dans ses aspects traditionnels et dans ses exigences contemporaines. Cette contribution ne pourra que compléter la part réservée par les budgets locaux à ces mêmes travaux dont les programmes devront tenir compte de la nouvelle orientation de l'économie africaine.

Il importe de lier par l'intérêt les populations à l'amélioration de leur équipement. Seul un climat de sécurité économique et politique permettra l'accroissement des investissements et des réinvestissements de capitaux d'origine et d'obédience françaises. Les capitaux étrangers imposés par la nécessité ou les accords internationaux ne peuvent entrer dans nos territoires que si nous avons les moyens de les tenir en équilibre. Qu'ils soient indispensables dans l'état actuel de l'économie africaine, c'est un fait vérifié ; qu'ils le deviennent plus encore avec la création d'une économie Eurafricaine, c'est l'évidence. Certains investissements ne peuvent être financés que par

les Compagnies d'économie mixte à l'échelon international, où capitaux privés, capitaux publics et capitaux d'organismes internationaux se rencontreront pour entreprendre des travaux à rentabilité différée et tenant compte de tous les impératifs en présence.

C'est là, Mesdames, Messieurs, un des aspects délicats de l'économie africaine : produire et produire plus, financer de telle façon que la France demeure et que les produits africains puissent s'écouler sur les marchés locaux et extérieurs.

LES ASPECTS D'UN VERITABLE PLAN DE MISE EN VALEUR

Il appartient à la France de fixer les conditions de ces apports étrangers du point de vue monétaire et du point de vue commercial. Un plan d'ensemble ayant une unité de conception de direction et une souplesse d'exécution suffisante déterminera les conditions d'exécution des programmes. Il s'inspirera du désir d'améliorer le sort de millions d'être humains tout en réalisant la synthèse des exigences internationales. Il aura pour but d'harmoniser le développement de chaque secteur, d'échelonner les efforts à faire et de les financer dans des conditions valables.

La France qui exerce la tutelle sur 40 % du territoire africain sera l'âme de ce plan.

Les voies de communications

La vie s'étiole en certaines régions qui constituent des îlots intérieurs. Aucun plan ne sera valable s'il n'a pas pour objectif de relier ces îlots entre eux. Le Sahara, par exemple, ne doit plus, en 1952, constituer une barrière, alors qu'il peut-être une terre de liaison et de régénération.

L'insuffisance et la trop grande spécialisation du réseau ferré et routier de l'Afrique noire constituent le plus grand obstacle au développement des productions essentielles et, partant, de l'amélioration du niveau de vie.

Air, Fer, Route sont arrivés à un degré de perfectionnement tel qu'il n'est plus possible de reculer devant les difficultés du problème des liaisons. A quoi cela servirait-il d'ailleurs de construire des ports avec les derniers perfectionnements de la technique s'ils ne pouvaient desservir rapidement un arrière-pays où s'accumuleraient des

richesses périssables ? Sans méconnaître les obstacles (matériels et financiers), nous croyons utile de mettre l'accent sur l'urgence de la construction des grandes artères africaines Nord-Sud et Est-Ouest et la création d'une infrastructure aérienne affranchies des servitudes de frontières.

L'eau

Parallèlement à la politique des transports, une politique de l'hydraulique et des richesses énergétiques transformera l'Afrique.

L'eau, en ces terres chaudes, est le premier élément de vie. Pour la faire jaillir et la distribuer, il n'est pas possible de préconiser une solution unique. Les barrages et le pompage seront choisis en fonction des possibilités. Petite et grande hydraulique répondent à des besoins d'égal intérêt. L'irrigation a depuis longtemps démontré qu'au cœur du désert, il est possible de créer des ressources. Nos efforts passés méritent des éloges, mais ne constituent qu'une invitation à persévérer dans une voie où la rentabilité est assurée puisque toute entreprise africaine dépend de l'eau.

Les richesses minières

La richesse minière n'a pas, jusqu'à ces dernières années, révélé toute son étendue.

Comment ne pas rappeler que phosphates et charbons sont un des éléments favorables du budget et de la balance commerciale du Maroc ? Trop de sous-sols des territoires africains demeurent inexploités.

Graphite, mica de Madagascar, cuivre, nickel, chrome, manganèse, fer, bauxite, radium des territoires tropicaux donnent à la France une position enviable. L'exploitation trop lente n'est pas à la mesure d'une grande économie inter-continentale. On nous annonce avec autorité que le Sud algérien et le Sahara renferment des gisements importants. Les obstacles qui en paralysent l'exploitation doivent être levés. La France, et partant le Monde atlantique, ne peuvent se priver plus longtemps de cet appoint de matières premières.

Cet inventaire ne saurait avoir la valeur d'une critique. Il constitue un programme d'action. Il permet de dire que pour intégrer l'Afrique à l'Europe, la France doit prendre la tête d'un mouvement destiné à s'élever sur le plan économique des solutions locales aux solutions continentales et internationales.

L'industrialisation

L'industrialisation de l'Afrique comporte des risques. Notre rôle est de les signaler pour en diminuer la portée. Elle ne devra pas tuer certaines fabrications artisanales, gage de stabilité sociale, ni ruiner inconsidérément certaines branches de l'économie métropolitaine. Elle aura l'immense avantage de créer de la richesse pour les individus et les collectivités et de fournir à l'Europe à la fois une garantie et un appoint.

Peut-être aussi redonnera-t-elle une nouvelle ardeur aux vocations africaines contrariées par les incertitudes contemporaines.

L'industrialisation des terres africaines ne fera pas oublier que l'économie profonde de ces pays est à base agricole.

L'exploitation agricole

Grâce à ces territoires, la France est le plus gros producteur du monde en arachides, vanille, poivre, girofles, manioc et dérivés, rafia, huiles essentielles.

Elle peut, par l'intermédiaire des sociétés d'économie mixte récemment créées trouver le textile et les oléagineux que réclame son économie (1). Les bois, le caoutchouc ont-ils été exploités dans des conditions suffisantes ? Une énumération serait fastidieuse. Elle révélerait ici encore que l'avenir est prometteur.

LA NECESSAIRE COORDINATION DES COMMERCES AFRICAINS

Mais s'il est exact que les économies africaines sont complémentaires, entre elles et des économies européennes, cela n'est vrai que d'une manière approchée. Il arrive trop souvent que, pour certains produits, elles soient rivales, rivales entre elles, rivales de celles de la Métropole, et rivales également de celles des autres nations du monde atlantique. Un arbitrage doit intervenir et intervenir de Paris, seul point de convergence, seul poste d'observation d'où l'on peut avoir une vue d'ensemble et prendre des décisions pour intégrer aussi le commerce de l'Union Française dans l'économie Eurafricaine.

---

(1) Manicacci : les Problèmes Coloniaux.

Encore faut-il que le Gouvernement, dans sa structure interne, soit à même de tenir ce rôle. Il nous appartiendra de nous exprimer ultérieurement sur ce point. L'heure n'est plus au compartimentage et aux exclusives.

La France peut et doit servir de truchement entre le nouveau monde européen qui naît et le nouveau monde africain qui, par elle, est en voie de devenir. Elle seule peut faire ce pont. Son expérience lui permet de promouvoir une économie de sécurité qui tiendra compte de toutes les exigences que je résumais il y a un instant, de toutes les exigences de la défense du continent Eurafricain auxquelles je vous invite à consacrer quelques réflexions.

L'ORGANISATION DE LA DEFENSE DE L'EUROPE ET DE L'AFRIQUE

Dans sa déclaration, le 24 juillet 1951, à la tribune de l'Assemblée Nationale, le Président René MAYER disait : «Plus la France sera en tous lieux du monde présente et active, et elle doit en demeurer capable, plus sera efficacement servie grâce à elle, dont c'est la vocation véritable, la cause de la Paix. »

C'est l'idée exprimée par cette phrase que nous choisissons pour guide.

Par l'Union Française, la France est présente dans les cinq parties du monde. S'il advenait que les forces de destructions l'emportent sur les œuvres pacifiques, cette présence ne serait maintenue que par une organisation militaire à la hauteur des périls encourus.

L'Afrique est nécessairement incluse dans le système de défense de l'Europe. Elle s'y trouve : par sa position géoprahique, par ses richesses naturelles, par la défense de ses intérêts. Que ce soit dans le bassin méditerranéen, sur l'Atlantique ou dans l'Océanie, l'Afrique et Madagascar commandent les routes maritimes du monde. Ce n'est pas le caractère planétaire des conflits modernes qui permet d'infirmer cette constatation.

L'Afrique du Nord

De Nemours à l'île Djerba, le drapeau tricolore baigne sa hampe dans les eaux de la Méditerranée. Mers-el-Kébir et Bizerte sont les égaux de Gibraltar, de Malte et de Pantellaria. Nous n'aurons pas l'orgueil de reprendre à notre compte la formule du « Mare nostrum », mais

envisager un moment l'absence de la France de ses points stratégiques reviendrait à constater que notre pays est entré dans la phase du déclin.

La défense européenne ne sera assurée que si l'Europe peut arrêter les invasions méridionales et orientales comme celles des marches du Nord. L'exemple de 1940 nous invite à méditer sur les frontières terrestres de Tunisie et du Sahara.

Il faut réviser, du point de vue de la stratégie, les positions respectives de l'Europe occidentale et de l'Afrique, compte tenu des réalités militaires contemporaines.

L'Afrique du Nord, de Casablanca au Caire, constitue le recul stratégique de l'Europe occidentale, dont l'espace est forcément limité pour établir une couverture terrestre, une infrastructure aérienne suffisantes et permettre la protection de ses industries vives concentrées à l'excès. Elle devient la plate-forme où seraient préparées les contre-offensives, où seraient échelonnés les dépôts de matériels, les bases aériennes lourdes, les zones de réception et de mise en condition des renforts alliés ainsi que les unités de réserves interalliées à utiliser selon les éventualités du conflit. Rejoignant les considérations économiques, nous voyons aisément que de grandes industries nationales indispensables à la vie des troupes doivent être placées en territoires africains à l'abri de l'action ennemie.

Dans la perspective ainsi définie, l'Afrique du Nord et grâce aux efforts des liaisons terrestres et aériennes, l'Afrique tropicale, entrent directement dans le système défensif européen.

Il convient de tenir compte de certaines données géographiques ou économiques pour accorder priorité aux zones les moins exposées et les plus riches : celles notamment du Maroc et des régions sahariennes du Sud Algéro-Marocain.

Ces deux régions offrent des garanties stratégiques rarement réunies ailleurs. L'une, le Maroc, est ouverte sur le monde extérieur, desservie par des ports, riche en ressources énergétiques et dispose déjà d'une infrastructure aérienne. Elle s'impose comme zone stratégique interalliée. L'autre, les confins algéro-marocains, reliée aux ports méditerranéens, peut devenir le pivot de la protection de la première, la réserve industrielle de la coalition et le point de jonction du Sud au Nord. Elle constitue une zone stratégique à l'échelle européenne.

Leur organisation n'aura pas pour unique objectif de créer une armature industrielle de guerre, mais de développer une autonomie économique capable de diminuer les importations par voie maritime dont l'acheminement peut être compromis en période troublée. Parmi les installations correspondantes : certaines répondent à des besoins de tous les temps et l'initiative privée peut les prendre en charge ; d'autres ont des objectifs purement militaires et relèvent de l'Etat dans leur conception comme dans leur financement.

Voici donc bien dépassées les notions classiques de la défense militaire des terres africaines. La fusion Europe-Afrique se réaliserait malgré l'opposition des hommes. Nous souhaitons qu'elle soit rationnellement assurée dans l'ordre et préventivement. C'est pourquoi l'équipement économique de l'Afrique ne peut plus être dissocié de sa défense et c'est pourquoi il correspond à une tâche urgente de Gouvernement.

Rôle international de l'Afrique dans la défense

La France n'en supporterait pas le poids seule. Au-delà de l'Afrique du Nord, le contrôle des routes maritimes n'est plus assuré à son seul profit. La mobilisation des hommes et des ressources matérielles n'aurait pas pour seul but de maintenir l'indépendance de la Métropole. Notre apport dans une coalition doit correspondre à une aide financière de nos co-contractants. Ce n'est pas un secours que nous réclamons, mais une contre-partie, dont on ne mesurera pas toujours la valeur exacte comparée aux richesses incalculables en générosité et patients efforts que nous avons dépensés et dépensons encore.

Une des critiques faites au principe de l'armée européenne s'inspire du souci de ne pas négliger la défense de l'Afrique et de l'Union Française. Si la communauté de défense se limite à l'Europe sans le soutien d'une armée africaine, il est certain qu'elle sera fragile .

La France se trouve donc une fois encore devant de très lourdes obligations. Elle ne saurait être prise au dépourvu. Depuis plus de cinquante ans, les éléments autochtones de l'Union Franaise et de l'Afrique en particulier servent avec honneur, fidélité et courage.

L'Armée d'Afrique

Une armée d'Afrique doit aujourd'hui s'inspirer des conditions nouvelles de la politique internationale et des aspects modernes d'un conflit éventuel.

Une fois encore, je voudrais m'élever contre l'esprit simpliste qui se contente d'appliquer en Afrique les règles valables en Métropole.

Le problème des effectifs ne peut être résolu par un simple appel de contingents équipés tant bien que mal.

Il convient de s'orienter vers une armée de métier plus technique que nombreuse, capable de fournir les cadres élémentaires.

A cet égard, la guerre d'Indochine nous a permis de concevoir dans la difficulté une nouvelle politique militaire qui nous guidera sur les autres terres de l'Union Française.

Seuls, des officiers et sous-officiers ayant la vocation — le mot n'est pas trop fort — de l'Afrique fourniront des cadres métropolitains valables. On n'improvise pas dans le maniement des hommes. L'expérience de 1940 a démontré que le contact, sans préparation, entre des métropolitains fraîchement débarqués et les troupes recrutées sur place n'était pas souhaitable.

La spécialisation psychologique est aussi indispensable que la spécialisation technique. Par ailleurs, la formation des cadres autochtones appelle une attention diligente à de nombreux égards. L'effort doit porter dans cette direction pour que l'armée d'Afrique puisse être dotée d'une charpente solide capable de supporter le poids d'une masse dont la valeur et le courage ne peuvent compenser la déficience technique.

Dans la mesure où les divisions métropoltaines seront intégrées dans la communauté de défense avec des objectifs européens, l'armée d'Afrique conservera une autonomie suffisante lui permettant de remplir des missions africaines particulières à la France.

Le parti radical doit proclamer que la France ne lève pas inconsidérément l'impôt du sang et qu'elle maintient une armée d'Afrique correspondant aux efforts déployés sur le plan économique et social et correspondant aussi à son action sur le plan humain.

Lorsqu'on a vu — avec quelque émotion — dans les douars ou dans les tribus les plus éloignées, les phalanges glorieuses d'anciens combattants africains vibrer d'un sentiments de fierté et d'attachement, aux jours de commémoration, on mesure la solidité des liens qui unissent à nos couleurs ceux qui ont souffert dans leur corps pour les défendre. On mesure aussi l'ampleur de nos obligations

à l'égard de ces hommes qui, vivant et mourant côte à côte avec leurs frères métropolitains, ne constituent pas des effectifs d'appoints pour la défense de la commune patrie, mais sont au contraire l'âme d'un instrument militaire au service de la défense d'une commune civilisation Eurafricaine qui, pour s'affirmer solidement, doit être protégée avec une énergie farouche.

C'est cet aspect humain du problème qui me permettra de conclure, sur ce point, Mesdames, Messieurs.

LE PROBLEME POLITIQUE

On pense souvent, à bon droit, que tous les problèmes de l'Union Française se résument dans les améliorations sociales et l'équipement. Cette opinion mérite un correctif, car dans l'état actuel de l'évolution du monde africain, les réformes politiques tiennent, qu'on le veuille ou non, une place qu'il serait dangereux de sous-estimer.

Comment les transformations dont nous avons dessiné les grandes lignes pourraient-elles s'accomplir dans un climat de troubles et d'inquiétudes sur les destinées de la France en Afrique ?

Les conditions de la cohésion politique

La diversité des statuts politiques et administratifs, produit de l'histoire de l'expérience et des nécessités sociales, la diversité géographique et humaine, les oppositions entre les civilisations, les besoins et les ressources sont tels que l'on commettrait une erreur grave en raisonnant de l'Afrique comme on raisonne de l'Europe et à l'intérieur de l'Afrique en cherchant à appliquer obligatoirement dans un pays des solutions valables pour un autre.

Faut-il interpréter les évènements de ces derniers mois comme la révélation d'une crise sans issue ?

Nous ne le croyons pas. Nous ne le croyons pas parce que, contre les éléments défavorables, la France dispose — si elle y est résolue — des arguments et des moyens pour conserver ses positions.

L'exemple de la Tunisie illustre les erreurs qui peuvent être commises par ceux qui jugent de ces questions à priori ou par ceux qui ne sont pas animés par le désir sincère d'une évolution dans l'ordre.

Les éléments du malaise nord-africain

L'erreur première tient à *la méconnaissance des milieux autochtones,* qu'ils soient d'origine locale ou d'origine européenne aussi, car les Européens ont fait souche ! Notre longue présence en terre africaine a conduit à la création d'un esprit français africain auquel certains aspects des problèmes métropolitains échappent et dont en retour la Métropole ne comprend pas toujours les réactions exactes. Ce malentendu, si l'on n'y prend garde, s'ajoute à celui que créent les éléments de dissociation hostiles à la France.

Les mouvements séparatistes ou anti-français en Afrique sont mal connus du grand public qui est enclin à leur donner une importance plus grande que celle qu'ils ont en réalité. L'actualité fait porter l'attention sur le monde arabe qui connaît une nouvelle ère de troubles. Ici et là, on parle de réveil de l'Islam. Les révolutions de palais succèdent aux crises de régime. Le Caire, Beyrouth se partagent la vedette des communiqués. Alors, l'esprit public français craint que bientôt nous ayions à affonter des évènements plus périlleux que ceux que nous avons connus. Il faut, Mesdames, Messieurs, se garder de ne pas prendre au sérieux des problèmes graves, mais il serait plus grave encore de ne pas les apprécier à leur valeur exacte.

Les mouvements séparatistes

L'Afrique française est un pays où l'Islam gouverne la vie de millions d'hommes dans l'esprit de qui sommeillent un vieux rêve — disons — d'expansion pan islamique ainsi qu'un sentiment mystique de la solidarité qui unit entre eux les coreligionnaires. On oublie que pour le musulman, la notion de nation n'existe lorsqu'elle existe, qu'après celle de l'appartenance à l'Islam. On oublie que le Coran est à la fois une ensemble de préceptes religieux et de règles de droit public et privé. On pense parfois que le musulman partage sans réserve notre admiration pour le progrès technique et la constante évolution vers le mieux être alors qu'il conserve, malgré toutes les influences de la pénétration européenne une certaine résignation devant l'inévitable et un dédain pour les efforts matériels. Ceux, d'ailleurs en nombre très restreint, qui ont conçu le projet de fomenter l'agitation ne commettent pas toujours ces erreurs psychologiques. Ce sont

généralement des hommes à qui la France a donné les moyens de s'élever jusqu'à un degré de connaissances tel qu'ils trouvent naturel d'y être parvenus. Doués du goût de l'intrigue, soucieux d'avantages matériels immédiats, ils connaissent les points faibles du caractère de leurs coreligionnaires. Ils leur parlent volontiers de défense de l'Islam, de libertés, voire même de démocratie. Prometteurs d'un jardin d'Allah, délivré des Français, ils encaissent des cotisations ou prélèvent des contributions sur des populations qui, en l'absence d'une réaction assez vive de la France, s'inclinent et se résignent. Ils ne reculent pas d'ailleurs devant la violence. Mais le parti radical ne confond pas avec une minorité d'agitateurs la population musulmane dans son ensemble.

Déjà celle-ci manifeste son impatience et son aversion pour certains de ces apprentis dictateurs, camouflés en démocrates. Elle devine que les buts véritables ne sont pas exprimés ,elle comprend que la défense de la foi et de l'indépendance n'est que le voile qui dissimule mal l'intervention extérieure ou le service d'intérêts privés. Elle réalise que le parti communiste est l'artisan et le bénéficiaire de la fusion entre les mouvements séparatistes, les mouvements religieux et sa propre organisation.

Inquiète, elle attend de la France une position plus nette pour se détourner de ceux dont elle a jugé les véritables mobiles.

L'incompréhension des alliés

Mesdames, Messieurs, les agitateurs spéculent sur nos incertitudes et sur notre réserve à l'égard de nos alliés. Qu'ils sachent que la France peut, quand elle le juge opportun, reprendre la voie de l'autorité ayant spontanément choisi celle des améliorations sociales et des libertés et étant capable de choisir celle de la fermeté sur le plan international.

Il est regrettable, en effet, de constater que nos alliés poursuivent une politique dont ils ne mesureraient les périls qu'au moment où la France, par eux diminuée, leur manquerait pour poursuivre l'œuvre de direction du monde africain.

Nous sommes habitués aux rivalités méditerranéennes. Nous en connaissons les détours et notre diplomatie a souvent eu à y parer. Mais, nous voudrions aujourd'hui rappeler que le crédit accordé à nos accusateurs compro-

met la cohésion politique de l'organisation atlantique, la cohésion politique européenne et celle de l'Union Française. Les conséquences ne porteront pas préjudice à la France seule.

L'appréciation de la nature des liens qui nous lient aux états protégés ne relève pas d'une instance internationale. La France ne redoute aucun jugement, ni aucun verdict, mais elle conteste énergiquement à certains de ses alliés le droit de prendre une position qui méconnaît les véritables aspects du problème africain.

Elle doit refuser de les suivre sur ce terrain, même si pour faire entendre sa voix, il lui est nécessaire d'en appeler à la conscience universelle par des mesures qu'elle estimera efficaces, ou bien de faire face seule aux charges nouvelles qui lui sont imposées.

Je crois utile de citer une fois encore la haute personnalité qui préside cette séance, tant il est vrai que la vérité ne gagne pas à être exprimée sous des formes paraphrasées.

« La France doit inviter de façon pressante ses alliés occidentaux à mener une action non point dispersée en apparence, mais concertée à l'évidence et qui s'oppose sur tout le pourtour de la méditerranée à la naissance des désordres qui, sans profiter en rien aux peuples musulmans de ces régions, ne serviraient pas les desseins des amis véritables de la paix ».

Les réformes

Ces mauvaises querelles sur le plan diplomatique ne doivent pas nous empêcher de poursuivre une politique de réformes compatible avec la situation générale de la communauté française et répondant à la nécessaire évolution des peuples de la France africaine qu'ils participent directement à l'exercice de la souveraineté française ou qu'ils lui soient associés.

Notre devoir consiste à coordonner selon une idée générale au service de l'Union Française tout entière et du monde européen, des politiques nécessairement différentes dans leur objectif et dans leurs méthodes.

L'erreur des constituants de 1946 est d'avoir voulu rassembler sous une conception théorique et dans un cadre conçu à priori tous les pays sur lesquels la France exerce une autorité.

Cartésiens jusqu'au péril, nous avons construit des compartiments juridiques — j'allais dire, avec des matériaux préfabriqués — où sans nuances devaient se fondre les protectorats, les territoires, voire même les départements.

Cette idée ne correspond hélas ni à notre tradition juridique, pour une part coutumière ,ni aux réalités.

Elle serait séduisante, appliquée à l'Afrique du Nord, si l'expérience n'avait trop démontré que l'unité de ces régions n'est que théorique et que les divergences sont nombreuses et impérieuses.

L'Algérie

Je ne dirai que peu de choses de nos départements algériens qui illustrent la politique d'adaptation typiquement française. Le temps, la bonne volonté réciproque ont permis d'associer dans une même formule administrative et politique, depuis le plan local jusqu'à l'Assemblée algérienne et l'Assemblée Nationale tous les Français d'Algérie. C'est un exemple à méditer que cette coopération entre Français d'origine européenne et Français d'origine musulmane, représentants de grandes familles ayant servi la France avec gloire et dévouement sous des formes actuellement dépassées, ou représentants d'une nouvelle élite intellectuelle née à notre école.

Ici, l'effort ne peut qu'être poursuivi. Il a pour but d'amener de plus en plus les citoyens français à l'exercice de la souveraineté sous toutes ses formes. La généralisation des Assemblées municipales où les intérêts se mesurent et s'adaptent permettra l'évolution de l'esprit public et l'éducation démocratique. Il est cependant indispensable de souligner qu'elle ne résoud pas tous les problèmes. La substitution de la commune de plein exercice ou des centres municipaux à l'administration directe de la commune mixte doit s'accompagner de l'acroissement de ce qu'on a coutume d'appeler le pouvoir de tutelle et qui, pour des populations encore démunies, doit être surtout un pouvoir de contrôle, de conseil et de défense, à tout instant possible et facile à exercer.

Ce qui nous paraît indispensable, c'est une déconcentration réelle et non seulement apparente en même temps qu'un réaménagment des circonscriptions administratives permettant à l'action de l'exécutif de se manifester rapidement, utilement et avec le moins d'interférences possibles.

Malgré nos efforts, il reste beaucoup à faire dans tous les domaines, sur de vastes étendues et la simplification des méthodes administratives est une condition d'efficacité.

S'il est vrai « qu'il n'y a plus de Méditerranée », les départements algériens doivent se sentir de plus en plus près des départements métropolitains pour que soit exacte l'affirmation souvent énoncée que l'Algérie est une province française avec ses caractères spécifiques mais, province française au même titre que les autres. Notre désir est d'atteindre ce but par le respect des engagements pris lors du vote du statut dont l'ensemble des dispositions doit être appliqué loyalement pour continuer une œuvre généreuse.

En Algérie, plus qu'ailleurs peut-être, les hésitations sont nuisibles et le Gouvernement ne peut sans risque se priver d'avoir une politique des départements algériens qui prévoit assez loin pour n'avoir pas à improviser des solutions partielles et hâtives. Il doit maintenir l'ordre dans la justice pour répondre aux vœux de populations qui n'aspirent qu'à travailler dans un climat de compréhension réciproque et d'améliorations sociales.

Les Etats protégés

Certes, en Tunisie et au Maroc, le problème ne revêt pas les mêmes aspects.

Le traité du Bardo et la Convention de La Marsa, la Convention d'Algésiras et le Traité de Fez ont défini les rapports de la France avec les Etats protégés. Ceux-ci disposent d'une part de souveraineté, le surplus des compétences étant exercé par la République Française.

Les droits des Français

Au Maroc, comme en Tunisie, les Français ne peuvent exercer les mêmes droits qu'en départements français et il n'est pas dans l'opinion du parti radical-socialiste de contester la validité des instruments internationaux, cependant il ne serait pas admissible de déclarer ou d'admettre que ces Français ne peuvent, en aucune manière, participer à la gestion ou même à la défense d'intérêts qui, pour une large part, sont les leurs. On ne voit pas comment il serait possible de rétablir, même en apparence, un système de capitulations à notre bénéfice. Pareil système, outre qu'il ne nous donnerait pas satisfaction, ouvrirait la voie à des revendications étrangères dont nous aurions vite fait de mesurer les dangers.

On ne voit pas davantage comment les Français qui ont lutté et dépensé leur travail et leurs capitaux depuis deux ou trois générations pourraient être considérés comme étrangers sur ces terres où beaucoup d'entre eux sont nés et choisiraient de mourir.

Le parti radical-socialiste, dans sa grande majorité, est partisan de solutions qui associeront les Français à la vie politique locale, puis à la vie politique des Etats protégés et à la vie nationale autrement que par des artifices de procédure. Ils en ont le droit. Il y va de l'intérêt du Maroc et de la Tunisie.

La France a mission de faire évoluer démocratiquement — il faut insister sur ce terme — les Etats protégés. Elle a reconnu la nécessité de promouvoir des réformes tendant à faire participer les autochtones de plus en plus à la vie publique. Elle a — les esprits de bonne foi en conviennent — donné des preuves de sa sincérité. Il serait paradoxal de croire ou de laisser croire qu'elle accepte en même temps de sacrifier les Français.

La véritable autonomie interne

Lorsqu'on parle d'autonomie interne, cela veut dire gestion des intérêts publics dans une forme démocratique propre à chacun des pays intéressés. Il s'agit bien de démocratie et non de nationalisme faussement démocratique qui n'aurait pour fin que d'installer des dictatures incapables. Il s'agit de démocratie en pays musulman, c'est-à-dire adaptée aux mœurs et coutumes ainsi qu'à la psychologie propre à ces peuples qui n'en ressentent pas toujours la nécessité et les avantages. Pour parvenir à ce degré d'évolution, il n'importe pas uniquement de créer des institutions et des organismes, il convient surtout de former des citoyens. C'est l'apprentissage de la vie publique locale qui sera la meilleure école de civisme et de collaboration franco-musulmane. Il est regrettable que les Conseils de caïdats et les Assemblées communales n'aient pas encore vu le jour.

L'hostilité de certains nationalistes prouvent assez qu'ils contrarient leurs buts.

Je ne ferai pas ici l'examen des difficultés intérieures propres à la Tunisie et au Maroc. Jexprimerai (au nom du parti radical) le sentiment que les réformes prévues par les traités ne se feront que sur l'initiative de la France, mais dans le respect des autorités légitimes et avec le

désir sincère de la négociation. Ces autorités, dépositaires du pouvoir législatif, ne peuvent pas ignorer que leur refus ou leur opposition amènerait la France à un raidissement dans ses positions dont elles subiraient les conséquences préjudiciables.

Leur sagesse, leur sens avisé de l'intérêt des peuples que grâce à nous, il faut le dire, elles guident vers une amélioration progressive de l'existence, ne sauraient manquer de les maintenir sur la voie de la collaboration fructueuse avec la France. Si elles demeuraient prisonnières de groupements dont l'influence n'est faite que du crédit bienveillant qui leur est concédé, elles auraient bientôt le désagrément de constater qu'elles sont abandonnées de leur meilleur soutien.

Mesdames, Messieurs, le parti radical se devait — à mon sens — de faire ces mises au point qui sont aussi des mises en garde. Adversaire des solutions brutales, il recherchera avec ténacité et esprit de compréhension les moyens qui permettront à la France, avec le concours loyal des peuples dont la grande majorité reconnaît les bienfaits dûs à notre présence, avec le concours loyal aussi de ceux qui ont la charge d'être nos interlocuteurs, de faire face à ses obligations internationales et de poursuivre son œuvre pacifique. Il n'acceptera pas les démissions ni les trahisons.

M'abritant derrière l'opinion d'un spécialiste des questions d'Afrique du Nord (1), je proposerai à vos méditations ces quelques idées :

« *Le premier résultat des désordres engendrés dans un Maroc livré à lui-même par l'incompatibilité d'humeur des villes musulmanes avec le pays berbère serait l'instauration du régime international dont celui de Tanger préfigure la nature. La « Nation marocaine » ne serait plus alors qu'une masse arriérée d'ouvriers et de paysans en marge d'une monstrueuse économie occidentale, vivant pour elle-même et limitant ses responsabilités au maintien de l'ordre public et de l'hygiène. Le peuple marocain vaut mieux que cet état d'abaissement.* »

A des degrés différents, Tunisie et Maroc abordent le cap difficile du passage « sur le plan politique de l'état théologique à l'état positif d'une nation moderne » (1). Ne soyons pas étonnés que ce cap soit baigné par les tempêtes.

(1) Robert MONTAGNE, directeur du Centre de Hautes Etudes d'Administration musulmane, professeur au Collège de France.

« *Les vieilles populations africaines se révèleront à l'usage mieux douées que celles de l'Orient arabe pour participer à l'organisation des Etats tel que le monde moderne en a dessiné la forme* » (1).

Par ses réformes, la France associera les ruraux à la gestion de leurs intérêts propres, elle les arrachera à la passivité dangereuse à laquelle les a condamnés les régimes despotiques, puis le paternalisme européen qui fut si souvent bienfaisant. Elle instruira, élèvera le misérable prolétariat des villes qui perd ses traditions tribales sans rien avoir trouvé qui puisse les remplacer.

Elle créera un équilibre nouvel et juste qui mettra fin à l'action prépondérante que s'arroge le droit de conduire, sans mérites suffisants, la bourgeoisie des villes. Loin de s'opposer à la jeunesse citadine, elle recherchera ses aspirations confuses et offrira aux plus capables des tâches concrètes à accomplir afin de les associer à la conduite de la nation qu'ils veulent servir.

La France est sur le chemin aride des ingratitudes et des incompréhensions. Elle n'est pas sur celui de la désespérance.

Mesdames, Messieurs, j'ai voulu insister quelque peu sur les problèmes politiques de l'Afrique du Nord, car vous le sentez, cette région est la clef de voûte de l'Union Française.

Le Sahara et les Territoires d'Outre-Mer

J'ai déjà évoqué la situation du Sahara, trop longtemps considéré par nos adversaires et par nous-mêmes comme « les sables où le coq gaulois peut se faire les ergots ». La pénétration française au Nord et au Sud en a bouleversé l'économie sans apporter de véritables richesses. Malgré l'administration militaire magnifique d'héroïsme et d'ingéniosité, le Sahara n'a pas reçu les moyens indispensables à son épanouissement. Sa mise en valeur appelle une refonte des institutions administratives et l'installation d'une autorité locale représentant le pouvoir central au même titre qu'en Algérie, capable de faire la liaison entre les populations nomades clairsemées, les territoires voisins et la Métropole, capable d'être l'arbitre entre les intérêts, pour le compte de la France, le guide

(1) Robert MONTAGNE, directeur du Centre de Hautes Etudes d'Administration musulmane, professeur au Collège de France.

de populations loyales mais non encore adaptées à la vie moderne, et capable de consacrer toute son activité à l'organisation du Sahara, terre de régénération, terre de liaison entre le monde blanc et le monde noir qui doit remplacer le Sahara de l'Atlantide et des rêves de notre enfance.

Dans tous les autres territoires, la formation des élites politiques doit être l'objectif à atteindre. Nous sommes allés trop vite. Nul ne contestera qu'en faisant des « députés avant d'avoir fait des électeurs » on ait méconnu le vrai sens de la démocratie. Le droit politique de la France métropolitaine ne convient pas aux peuples ayant une autre civilisation. S'il est vrai que l'on ne peut jamais revenir en arrière, cherchons au moins à améliorer ce qui existe en accordant aux groupements naturels l'importance à laquelle ils doivent légitimement prétendre. L'évolution ne peut qu'être progressive. Je dis clairement que la démocratie africaine a besoin de cadres métropolitains, qu'elle ne peut s'intégrer dans la démocratie française que si elle ne méconnaît pas les particularismes locaux évidents. Ici encore, les assemblées représentatives, en liaison avec l'administration seront les seules écoles de civisme où se formeront les cadres capables de collaborer à la gestion des intérêts de l'Union. C'est à leur défense comme à celle de l'individu faible parce qu'évoluant traditionnellement dans un monde différent du nôtre que le parti radical doit se consacrer. Il a été écarté des leviers de commande par ceux qui, trop pressés d'expérimenter des théories nouvelles ,ignorants ou oublieux des contingences, ont déchaîné une vague contre laquelle ils ne peuvent plus s'abriter. Nous avons le devoir de le dire parce que nous avons conscience d'avoir fait depuis longtemps œuvre utile outre-mer et parce que nous reconnaissons, ainsi que j'ai essayé de l'exprimer par ce rapport, l'ampleur et la nature des tâches à accomplir, c'est-à-dire la primauté du social et de l'économique sur la politique.

Je ne voudrais pas laisser croire pour autant que la représentation d'outre-mer ne tient pas dans nos assemblées une place de choix. Souhaitant qu'elle repose sur des bases plus solides et qu'elle corresponde davantage aux intérêts des peuples représentés comme à la valeur des élus, je voudrais qu'elle fût mieux à même de jouer son rôle.

Toutes nos assemblées ont compétence pour les questions intéressant l'Union Française. C'est l'Assemblée

Nationale, qui, en définitive, fait la loi, malgré notre volonté de restituer au Conseil de la République ses attributions nécessaires. En 1946, on a créé une Assemblée de l'Union Française. Elle jouit outre-mer d'un prestige qui tient, pour une large part, aujourd'hui, à la haute autorité du Président Albert SARRAUT, à qui, Mesdames et Messieurs, je veux adresser en votre nom l'expression de notre respectueuse affection. Je suis persuadé que le Président SARRAUT, qui aime et qui connaît si bien la France d'Outre-Mer pour avoir travaillé avec succès à la défendre contre les périls et pour veiller encore à sa destinée voudrait que son Assemblée fût dotée d'un autre statut que celui dont elle a été gratifiée. Les peuples de ces Afriques noires — plus que quiconque fidèles et attachés à la patrie française — sont tournés vers cette Assemblée qu'ils considèrent comme la leur, « comme la tribune où leurs élus peuvent librement apporter l'écho de leurs désirs ou de leur revendication. »

Il ne m'appartient pas de refaire une constitution en quelques mots hâtifs. Il semble pourtant que votre congrès doive demander une refonte des dispositions concernant l'Assemblée de l'Union Française, notamment de celles qui fixent ses attributions puisque malgré un travail considérable et constructif ses avis ou projets étudiés avec la compétence des techniciens, n'ont pu franchir souvent, et il faut le déplorer, les barrières de la procédure législative. Tant que l'on n'aura pas corrigé, adapté les institutions de 1946, il restera des malentendus à dissiper. L'opinion publique ne discerne pas l'utilité des organismes multiples. Elle n'y voit que sujet de critiques .Pour défendre leur existence, il faut justifier de leur efficacité. C'est cette efficacité que nous voudrions rencontrer dans l'action gouvernementale. Elle ne peut exister que si l'autorité est concentrée et non dispersée comme c'est le cas entre un grand nombre de ministères, Secrétariats d'Etat, services annexes. La diversité des statuts commande sans doute la diversité des compétences gouvernementales, mais l'unité de la politique de l'union réclame impérieusement l'unité de direction dont nous devons déplorer à chaque instant qu'elle n'existe pas.

Je ne vous proposerai pas, Mesdames, Messieurs, la création d'un rouage nouveau sous les aspects d'un autre Ministère, mais je vous demanderai cependant de réfléchir à l'urgente nécessité de donner à la présidence du Conseil les moyens de coordination suffisants pour que

la France ait une politique cohérente de l'Union Française : monétaire, commerciale, industrielle et agricole, stratégique et enfin humaine, puisque cet aspect de l'œuvre d'outre-mer est français au premier chef.

J'en ai terminé, Mesdames et Messieurs, m'excusant d'avoir trop longtemps retenu votre attention sur un sujet si vaste qui mériterait à lui seul d'absorber le temps d'un congrès. Si je peux exprimer un désir, ce sera celui de vous demander d'aider l'action parlementaire en la secondant près de l'opinion publique trop ignorante des choses d'Afrique et trop peu informée. Mieux éclairés, nos compatriotes n'auront pas des jugements hâtifs et réaliseront avec plus d'exactitude les chances et les charges de la France.

Un énorme mouvement secoue aujourd'hui les masses asiatiques et africaines qui pendant des siècles ont vécu sous la tutelle européenne. Ce mouvement est né de la commotion des guerres successives, mais aussi des semences de liberté que la puissance européenne a lancées sur le monde. Les grands empires s'effritent. Seuls demeurent, dans des conditions précaires et sous la pression des armes, les blocs continentaux.

L'Union Française doit guérir de la plaie indochinoise. Elle supportera les douleurs passagères de l'écharde tunisienne et de l'épine marocaine, pour citer encore le Président SARRAUT, forte de l'attachement des masses africaines à la Métropole.

Aux nations qui partent, la France peut dire je continue, je continue parce que je suis aimée pour mon sens naturel de l'humanité, je continue parce que j'ai voulu que l'homme, à l'abri de ma tutelle, se relève et marche, quelles que soient sa couleur, sa condition et ses croyances, marche vers un objectif d'espérance et de fraternité.

La jonction du continent africain au continent européen, mais les populations africaines l'ont déjà faite. Elles l'ont déjà faite ainsi que le disait un jour le Président Gaston MONNERVILLE, lorsque « ces fils d'affranchis se jetèrent dans la lutte, non pas comme des mercenaires sans âme mais comme des hommes qui, depuis SCHOELCHER et grâce à SCHOELCHER ont compris qu'il n'est pas au monde de bien supérieur à la liberté ». Nul autre peuple n'a reçu pareil hommage. Il est la récompense de nos malheurs, il est aussi le gage de notre pérennité.